

P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LE PROGRAMME

« NOUVEAUX SERVICES - EMPLOIS JEUNES » EN 2000 : *près d'un tiers des embauches effectuées par des associations*

Depuis le lancement du programme, plus de 285 000 jeunes ont été embauchés. Pour la seule année 2000, 77 000 embauches ont eu lieu, dont les trois quarts dans les collectivités territoriales, les établissements publics et les associations, 13,5 % à l'Éducation nationale, 10 % dans la Police nationale et 1,5 % au Ministère de la Justice.

Si le dispositif continue de s'adresser majoritairement à des personnes à la recherche d'un emploi, il concerne un peu plus souvent des jeunes scolarisés ou salariés avant leur entrée dans le programme. Parallèlement, les embauches de jeunes faiblement diplômés ou, au contraire, très diplômés s'accroissent. Les associations, en réalisant près d'un tiers de l'ensemble des embauches, contribuent au développement des nouveaux services qui se créent de plus en plus souvent dans les structures de petite taille. Ceux-ci, en dehors des emplois d'aide éducateur et d'adjoint de sécurité, restent concentrés sur les activités liées à la solidarité et à la santé, à l'environnement, au sport et à la culture.

Fin 2000, 213 000 jeunes sont présents dans le programme.

Le nombre de postes créés croît toujours, mais plus lentement : 150 000 en 1998 et 1997, 57 000 en 1999, et seulement 37 500 en 2000. Ce phénomène est particulièrement marqué à l'Éducation nationale, où 80 % de l'ensemble des postes ont été créés en 1997 et 1998 (tableau 1).

Depuis juin 2000, le nombre d'embauches, alimenté par le remplacement des jeunes sortis du programme avant cinq ans, a dépassé celui de postes créés dans le cadre des conventions et de leurs ayants.

Les flux semestriels d'embauches tendent à diminuer depuis le premier semestre 1999 (1) (graphique 1). Ils ont connu, jusqu'en juin

(1) - Les données exploitées ici sont issues des fichiers de gestion du CNASEA, des Ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur, et sont remises à jour en continu. Il peut donc exister des écarts avec les chiffres publiés dans « Le programme Nouveaux services - Emplois jeunes en 1999 », Premières Synthèses, n° 28.2, juillet 2000.



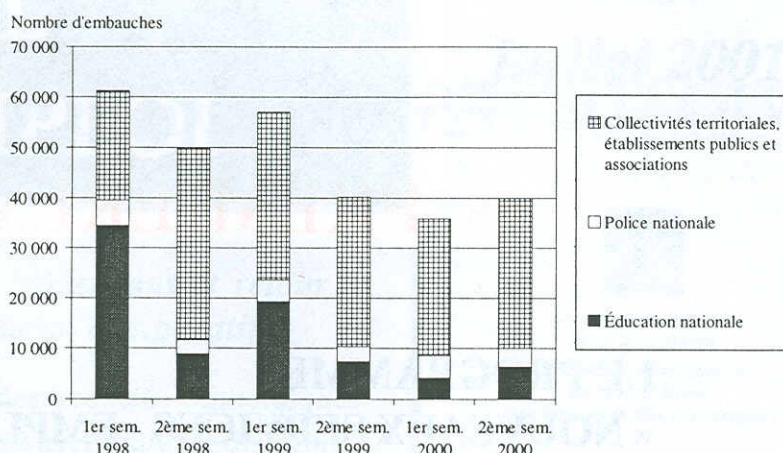
1999, des fluctuations largement imputables aux recrutements de l'Éducation nationale.

Au 31 décembre 2000, 213 000 jeunes étaient effectivement en poste, pour près des deux tiers dans une association, une collectivité territoriale ou un établissement public (hors Éducation nationale).

Des embauches plus nombreuses dans les petites structures

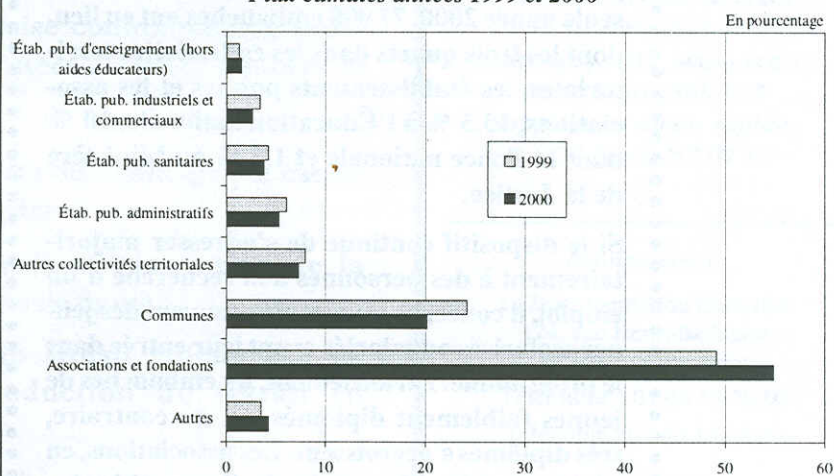
Hors Éducation nationale et Police, les associations représentent plus de la moitié des embauches réalisées durant l'année 2000 (graphique 2). Cette proportion n'a cessé d'augmenter au cours des trois années de mise en œuvre du programme : 42 % en 1998, 50 % en 1999 et 55 % en 2000. Parallèlement, la part des embauches au sein des communes a diminué de 10 points. Cette part croissante des associations tient à plusieurs raisons : tout d'abord ces employeurs continuent à ouvrir de nouveaux postes ; ensuite, de nouvelles associations recourent aux emplois jeunes ; enfin, le taux de sortie au sein des associations est un peu plus important que la moyenne, ce qui alimente un nombre plus élevé d'embauches pour remplacements.

Graphique 1
Flux semestriels des embauches par type d'employeurs



Source : MES-DARES - Données France entière.

Graphique 2
Répartition des embauches selon le statut de l'employeur
Hors Éducation nationale et Police nationale
Flux cumulés années 1999 et 2000



Source : MES-DARES - Données France entière.

Tableau 1
Emplois créés, embauches réalisées et jeunes en poste...

Flux cumulés depuis le début du programme

	...à fin 1998 (1)			...à fin 1999			...à fin 2000		
	Postes créés	Embauches réalisées	Jeunes présents au 31/12/98	Postes créés	Embauches réalisées	Jeunes présents au 31/12/99	Postes créés	Embauches réalisées	Jeunes présents au 31/12/00
Associations	33 011	27 769	25 824	55 133	55 730	47 865	73 521	86 402	62 203
Collectivités territoriales	33 200	26 318	25 017	46 946	44 851	40 046	56 119	61 038	46 973
Établissements publics	11 973	9 476	9 126	19 221	18 337	16 555	23 868	26 157	19 876
Autres	2 906	2 233	2 108	4 630	4 186	3 781	6 293	6 741	5 081
Sous total	81 090	65 796	62 075	125 930	123 104	108 247	159 801	180 338	134 133
Éducation nationale	52 672	43 286	42 610	64 778	70 158	61 039	66 488	80 969	62 330
Police (2)	20 000	7 926	7 379	20 000	15 182	12 616	20 000	23 170	15 932
Justice (2)	0	0	0	0	0	0	2 000	1 237	1 088
Total	153 762	117 008	112 064	210 708	208 444	181 902	248 289	285 714	213 483

(1) - Les données de 1997 et de 1998 sont fusionnées.

(2) - La notion de poste créé n'ayant pas de sens dans ces champs, le nombre de postes créés correspond au nombre de postes budgétés, soit 20 000 pour la Police et 2 000 pour le ministère de la Justice, pour l'ensemble du programme.

Sources : MES-DARES, CNASEA, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de l'Intérieur.

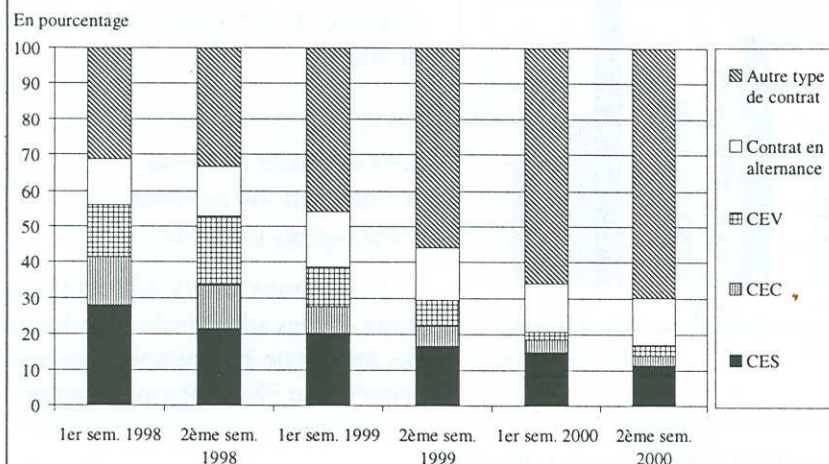
Tableau 2
Répartition des embauches selon la taille de l'organisme employeur
Flux cumulés d'embauches par année
Hors Éducation nationale et Police nationale

En pourcentage

	Année d'embauche	
	1999	2000
Moins de 10 salariés	36,0	40,9
De 10 à 50 salariés	19,4	19,7
De 51 à 100 salariés	7,4	7,3
De 101 à 200 salariés	7,2	7,6
Plus de 200 salariés	30,0	25,5
Total	100,0	100,0

Source : MES-DARES - Données France entière.

Graphique 3
Évolution de la répartition des jeunes précédemment salariés
selon leur type de contrat
Hors Éducation nationale et Police nationale



Source : MES-DARES.

Encadré 1

AIDE AU MONTAGE ET COFINANCEMENT

Les établissements publics, collectivités territoriales et associations peuvent, s'ils le désirent, avoir recours à une aide au montage de leur projet et à une aide pour son suivi.

Globalement, du début du dispositif jusqu'au 31 décembre 2000, près d'un quart des conventions initiales ont bénéficié d'une aide à la mise en place du projet (1). Cette proportion est légèrement plus élevée dans les associations (26 %) que pour les collectivités territoriales et les établissements publics.

Plus d'une convention sur cinq a été accompagnée d'une aide au suivi du projet. Là encore, la proportion est un peu plus élevée dans les associations.

Certains employeurs font appel à un cofinancement pour verser la partie du salaire restant à leur charge. Lors de la signature, plus d'une convention sur dix (11,7 %) prévoit ce cofinancement. Ce taux est moins différencié selon le statut de l'employeur que selon le secteur d'activité du projet : si 9 à 10 % des conventions font l'objet d'un cofinancement dans les secteurs de la sécurité et de l'éducation, ce taux atteint 12 % pour la culture et le sport, et plus de 14 % pour l'environnement.

(1) - Cette information est donnée par l'employeur lors de la signature de la convention initiale mais n'est pas réactualisée.

Quatre embauches sur dix ont été réalisées dans des structures employant moins de dix salariés (tableau 2). Au sein du champ associatif, cette proportion atteint deux tiers des embauches. À l'inverse, 55 % des embauches des établissements publics et 46 % de celles des collectivités territoriales ont été effectuées par des unités de plus de 200 salariés.

Entre 1998 et 2000, la proportion d'embauches dans les structures de moins de dix salariés a progressé de plus de 10 points.

Une légère augmentation des jeunes sortants de formation initiale ou d'emploi

Les jeunes femmes sont toujours majoritaires dans les embauches. Avant d'entrer dans le programme « Nouveaux services - Emplois jeunes », près de deux jeunes sur trois étaient à la recherche d'un emploi. Si cette proportion diminue de 2 points pour l'ensemble des employeurs entre 1999 et 2000, elle baisse de près de 7 points pour l'Éducation nationale (tableau 3). À l'inverse, la part des jeunes précédemment salariés passe de 18 % en 1999 à plus de 20 % en 2000 (cette part doublant à la Police nationale). Un tiers d'entre eux (hors Éducation nationale et Police) étaient déjà en contrat aidé (13 % en CES, 3 % en CEC, 2,5 % en CEV et 13,5 % en contrat en alternance). Une partie de ces jeunes en contrat aidé a « basculé » en emploi jeune dans la même structure, en particulier au début de la mesure, puis le phénomène s'est tari (graphique 3) (2).

En moyenne, près de six jeunes sur dix recrutés en 2000 ont un

(2) - On pourra se reporter à la circulaire DGEFP 97/30, du 6 décembre 1997, relative à l'articulation des emplois de ville (CEV) et du dispositif « Nouveaux services - Emplois jeunes ».

niveau inférieur ou égal au baccalauréat (tableau 3). La part des jeunes possédant au moins le niveau baccalauréat est de 70 % dans les collectivités territoriales et de 75 % dans les établissements publics. Les associations ont embauché, en 2000, près d'un quart des jeunes de niveau supérieur à Bac+2.

La part des niveaux de formation extrêmes (inférieurs au Bac ou supérieurs à Bac+2) augmente en 2000, alors que celle des niveaux Bac ou Bac+2 diminue. Ce basculement est dû, en partie, au poids de l'Éducation nationale qui embauche encore plus de la moitié de ses jeunes au niveau du Bac,

mais qui a largement augmenté son recrutement aux niveaux supérieurs à Bac+2.

Un tiers des contrats signés hors Éducation nationale et Police en 2000 sont à durée indéterminée. Cette proportion était de 23 % en 1998 et de 26 % en 1999. Seuls les associations, fondations et établissements publics industriels et commerciaux peuvent conclure un emploi à durée indéterminée et la hausse est due, pour une bonne partie, à l'augmentation de la part des associations dans l'ensemble des recrutements alors que la propension des associations à conclure des contrats à durée indéterminée a diminué de 2,5 points entre 1998 et 2000.

Les salaires moyens à l'embauche suivent l'évolution du SMIC

Les jeunes aides éducateurs, ainsi que les adjoints de sécurité et les agents de justice sont tous rémunérés au SMIC. Parmi les autres

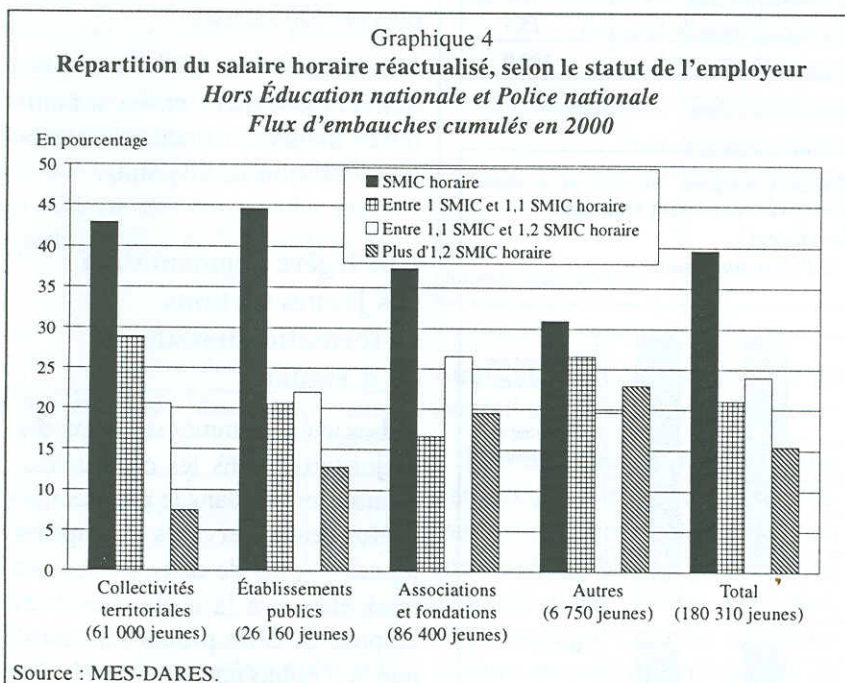


Tableau 3
Les caractéristiques des jeunes embauchés
Flux cumulés des embauches en 2000

En pourcentage

Caractéristiques		Éducation nationale		Police nationale		Collectivités territoriales		Établissements publics		Associations et fondations		Autres		Ensemble	
Âge	Moins de 21 ans	13,0	3,0	25,6	6,4	11,2	2,5	11,2	3,4	8,8	1,9	7,4	0,1	11,5	2,4
	De 21 à 22 ans	30,1	1,5	29,1	3,0	22,0	3,0	21,8	1,5	19,7	1,8	21,4	3,5	22,7	0,8
	De 23 à 24 ans	33,2	-4,6	24,6	-5,0	26,8	-0,9	28,7	-0,3	26,8	0,2	30,4	-0,9	27,8	-2,6
	25 ans	14,8	-2,0	9,5	-2,3	13,3	-2,1	14,3	-1,1	13,8	-1,8	15,9	-1,7	13,6	-2,0
	26 ans ou plus	8,9	2,1	11,2	-2,1	26,7	-2,5	24,0	-3,5	30,9	-2,1	24,9	-1,0	24,4	1,4
	Total	100,0		100,0		100,0		100,0		100,0		100,0		100,0	
Sexe	Hommes	26,9	-0,4	57,2	-6,4	52,5	-2,5	39,1	-3,0	46,3	-2,9	37,5	-8,0	44,8	0,1
	Femmes	73,1	0,4	42,8	6,4	47,5	2,5	60,9	3,0	53,7	2,9	62,5	8,0	55,2	-0,1
	Total	100,0		100,0		100,0		100,0		100,0		100,0		100,0	
Situation antérieure	Scolarisé ou étudiant	25,6	8,7	15,5	4,9	5,7	1,4	4,8	1,5	7,6	0,8	4,6	1,3	10,0	1,1
	Formation professionnelle	0,8	0,0	1,4	-0,2	0,5	-0,2	0,4	0,0	0,8	0,0	0,5	-0,3	0,7	-0,1
	Militaire	3,4	0,1	4,7	-4,2	0,6	-0,2	0,6	-0,1	0,6	-0,4	0,3	0,0	1,3	-0,8
	Salarié	12,5	-1,7	37,6	3,6	22,7	2,2	18,4	2,0	18,8	1,9	22,0	5,1	20,3	2,3
	Recherche d'emploi	48,7	-6,8	39,3	-5,0	68,5	-3,7	73,9	-4,0	70,2	-3,0	70,9	-6,7	64,7	-2,0
	Autre	9,0	-0,3	1,5	0,9	2,0	0,5	1,9	0,6	2,0	0,7	1,7	0,6	3,0	-0,5
	Total	100,0		100,0		100,0		100,0		100,0		100,0		100,0	
Niveau de formation antérieure	Inférieur au Bac	0,2	0,1	40,0	-5,8	29,9	-2,5	25,5	0,3	19,0	-0,5	16,5	-7,5	21,0	1,5
	Bac	50,7	1,0	49,1	6,0	31,7	-0,1	31,1	-3,2	33,9	-0,2	30,8	0,1	36,7	-1,7
	Bac+2	26,6	-5,4	9,1	0,0	20,7	2,0	24,2	2,1	22,8	0,3	31,8	5,7	22,2	-1,2
	Supérieur à Bac+2	22,5	4,3	1,8	-0,2	17,7	0,6	19,2	0,8	24,3	0,4	20,9	1,7	20,1	1,4
		Total	100,0		100,0		100,0		100,0		100,0		100,0		100,0

Lecture : les chiffres en italique représentent la variation de pourcentage entre 1999 et 2000 (en points).

Source : MES-DARES - Données France entière.

jeunes embauchés, trois sur cinq sont rémunérés au-dessus du SMIC horaire en 2000 (graphique 4).

Toutefois, les salaires restent concentrés autour du SMIC puisque plus de 80 % des jeunes touchent un salaire horaire brut compris entre 42 et 50 francs (3) (soit entre 7 100 et 8 450 francs brut pour 169 heures par mois) (4).

Si les salaires horaires moyens à l'embauche ont été un peu plus élevés en 2000 qu'en 1999, cela

tient quasi exclusivement à l'augmentation annuelle du SMIC (graphique 5). En effet, l'augmentation du salaire à l'embauche suit mécaniquement l'augmentation légale du SMIC, et ce, quel que soit le type d'employeur.

Des embauches concentrées sur quatre secteurs

Quatre secteurs d'activité représentent à eux seuls plus de la moi-

tié des embauches réalisées en 2000 par les associations, les collectivités territoriales et les établissements publics. Il s'agit des activités liées à la famille, la santé et la solidarité, celles relatives à la protection et la valorisation de l'environnement, les activités sportives et celles situées dans le champ culturel (graphique 6).

Par rapport aux années précédentes, on observe, entre 1999 et 2000, une légère hausse des activités liées au sport et à la culture (respectivement 1,1 et 0,8 point).

La répartition des emplois occupés est fortement corrélée avec celle des activités (tableau 4). Les emplois liés à l'animation (animation socio-culturelle, sportive ou autre) représentent plus d'un quart des embauches, toujours hors Éducation nationale et Police nationale. Plus d'une embauche sur dix concerne l'aide et l'assistance aux personnes (âgées, handicapées ou

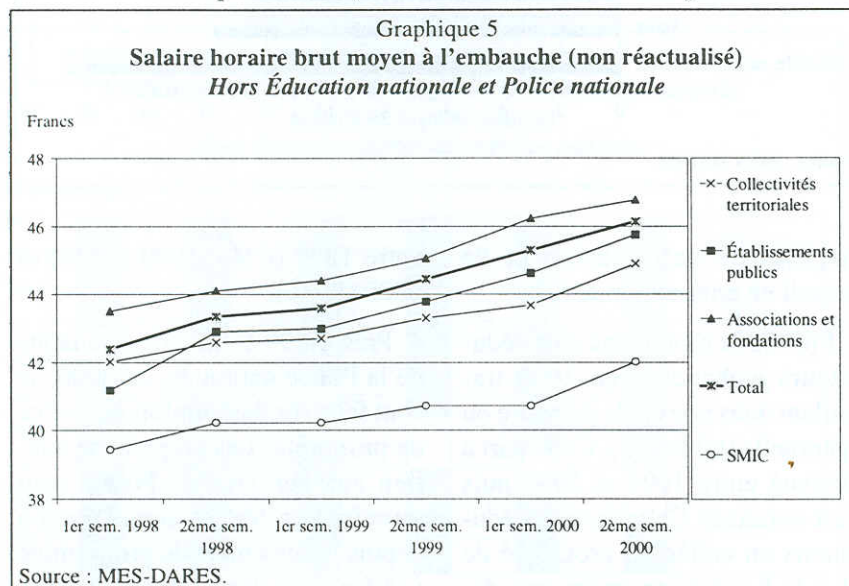


Tableau 4

La nature des emplois

Flux cumulés des embauches en 2000, hors Éducation nationale et Police nationale

En pourcentage

	Ensemble		Collectivités territoriales		Établissements publics		Associations et fondations		Autres		Hommes		Femmes	
Emplois d'animation (socioculturels, sportifs)	27,1	-0,9	22,7	0,4	12,8	-3,7	34,3	-2,1	9,2	-3,2	30,3	0,6	24,3	-2,1
Emplois d'aide aux personnes (personnes âgées ou handicapées, détenus, petite enfance, enfants scolarisés)	14,1	-0,1	10,9	-0,7	25,3	0,4	12,4	0,1	20,7	3,5	7,3	-0,2	20,0	-0,8
Emplois d'aide à la gestion associative et au développement local	10,7	1,3	5,5	-0,5	3,3	0,2	15,4	1,8	8,2	1,8	9,0	1,0	12,3	1,6
Emplois de valorisation et de conseil en environnement	8,3	-0,2	17,5	0,9	7,6	1,8	4,1	0,0	6,0	-1,2	12,1	-0,5	5,1	0,6
Emplois de médiateur local ou familial	6,1	-1,0	8,2	-0,8	5,1	-1,5	4,7	-0,9	13,2	-0,6	5,8	-1,4	6,2	-0,8
Emplois de médiateur de sécurité	5,0	-0,4	6,1	-0,9	11,5	2,6	2,6	-0,1	8,0	-5,3	6,8	-0,7	3,4	0,1
Emplois de développement de la communication	4,8	0,6	5,3	1,2	7,1	1,6	4,0	-0,1	3,4	0,9	5,7	0,7	4,0	0,6
Emplois de valorisation et d'entretien du patrimoine	4,0	-0,5	7,5	-0,6	2,1	-0,3	2,9	-0,1	1,4	0,0	4,9	-0,6	3,2	-0,3
Autres	19,9	1,2	16,3	1,0	25,2	-1,1	19,6	1,4	29,9	4,1	18,1	1,1	21,5	1,1
Total	100,0		100,0		100,0		100,0		100,0		100,0		100,0	

Lecture : les chiffres en italique représentent la variation de pourcentage entre 1999 et 2000 (en points).

Source : MES-DARES - Données France entière.

autre). Dans ce dernier secteur, la représentation féminine est importante. Les femmes sont par contre sous-représentées dans les emplois de valorisation et de conseil en environnement, d'animation sportive ainsi que de sécurité.

Un quart des recrutements des établissements publics en 2000 concerne des emplois d'aide aux personnes : le poids des établissements hospitaliers y est important. Les associations ont, quant à elles, embauché un tiers des jeunes pour des activités d'animation alors que les collectivités territoriales privilégient, en plus de l'animation, les

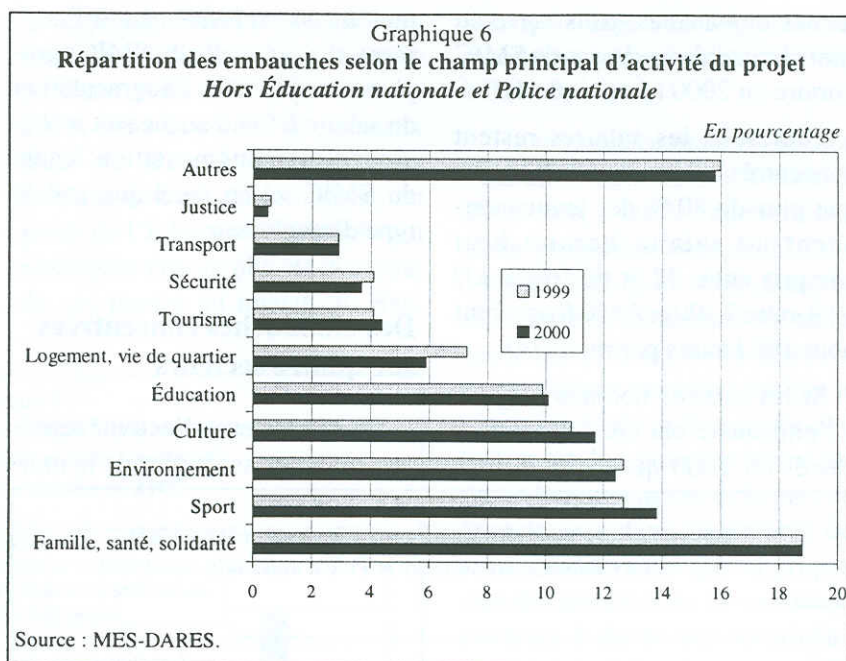


Tableau 5
Les aides éducateurs

Lieu d'exercice de l'activité	Embauches 2000 (en %)	Écart à 1999
École	46,8	0,1
Collège	35,9	8,6
Lycée	16,3	-8,5
Autre	1,0	-0,2
Total	100,0	

Lecture : les chiffres en italique représentent la variation de pourcentage entre 1999 et 2000 (en points).

Sources : Ministère de l'Éducation nationale, MES-DARES - données France entière.

emplois de valorisation et de conseil en environnement.

Près de la moitié des aides éducateurs embauchés en 2000 travaillent dans une école primaire ou maternelle (tableau 5). Cette part a diminué entre 1998 et 1999 puis s'est stabilisée. Celle des aides éducateurs en collège a progressé de plus de 8 points en un an, aux dépens de celle des aides éducateurs en lycée qui a beaucoup varié

entre 1998 (6 %), 1999 (25 %) et 2000 (16 %).

Près de 90 % des recrutements de la Police nationale, en 2000, se sont faits sur des emplois de police de proximité. Les emplois de soutien aux services de Police sont toutefois en légère augmentation depuis le lancement du programme (+4,5 points entre 1999 et 2000).

Vanessa BELLAMY (DARES).

— Pour en savoir plus : —

Simonin B., (1999), « La mise en œuvre locale du programme " Nouveaux services - Emplois jeunes " », *Premières Synthèses*, n° 06.1, février.

DARES, « Les emplois-jeunes, d'octobre 1997 à octobre 1998 », *La Documentation française*, mai 1999.

Gélot D., (1999), « Le programme " Nouveaux services - Emplois jeunes " vu par les employeurs et les jeunes », *Premières Synthèses*, n° 22.2, juin.

Bellamy V., (2000), « Le programme " Nouveaux services - Emplois jeunes " en 1999 », *Premières Synthèses*, n° 28.2, juillet.

Bellamy V., (2000), « Les sorties " Nouveaux services - Emplois jeunes " », *Premières Synthèses*, n° 47.2, novembre.

Instance interministérielle d'évaluation, « Les mesures d'aide aux emplois dans le secteur non marchand (contrats emploi solidarité, contrats emploi consolidé, programme Nouveaux services - Emplois jeunes », à paraître.

Instance interministérielle d'évaluation, « Nouveaux services - Emplois jeunes dans le champ de la jeunesse et des sports », à paraître.

8,4 % DES JEUNES EMBAUCHÉS PROVIENNENT DE QUARTIERS RELEVANT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE *Hors Éducation nationale et Police nationale*

En 1999 et 2000, hors Éducation nationale et Police nationale, 9 562 jeunes domiciliés dans des quartiers classés « zones urbaines sensibles » ont été embauchés dans le cadre du programme « Nouveaux services - Emplois jeunes », soit 8,4 % des embauches réalisées (1). Ce taux a tendance à diminuer : de 10,7 % pour les embauches du premier semestre 1999, on passe à 6 % pour celles du deuxième semestre 2000.

Cette part moyenne dans les embauches recouvre des disparités régionales et départementales relativement importantes. Ainsi, on peut distinguer trois groupes de départements, de taille très inégale. Trois départements ont des taux d'embauche de jeunes des quartiers en difficulté supérieurs ou égaux à 20 % (2). Il s'agit de l'Oise (22,4 %), de la Guyane (21,4 %) et de la Seine Saint-Denis (21 %). Seize départements ont des taux compris entre 10 % et 20 %. Parmi eux, certains ont des taux très proches de 20 %, comme la Somme (19 %), les Bouches du Rhône (17,2 %), et le Val d'Oise (17,3 %). Le troisième groupe, le plus important en nombre (81), rassemble les départements où moins de 10 % des jeunes embauchés relèvent des quartiers de la politique de la ville. Ces différences tiennent en partie au fait que les quartiers sensibles ne sont pas répartis uniformément sur tout le territoire. Ainsi, un département où beaucoup de jeunes sont domiciliés en quartier sensible, aura une probabilité plus grande d'avoir une proportion élevée de jeunes de ces mêmes quartiers, qu'un département où les quartiers en difficulté sont rares.

Par contre, on ne constate pas de différence importante selon le statut de l'employeur. Au sein des collectivités territoriales, 8,7 % des signataires de contrats emplois jeunes habitent un quartier sensible, contre 8,2 % dans les associations et 7,8 % dans les établissements publics.

Un basculement des Contrats Emploi Ville (CEV) vers les Contrats Emplois Jeunes (CEJ)

La proportion d'anciens demandeurs d'emplois parmi les jeunes provenant de quartiers en difficulté est plus faible que la moyenne (69 % contre 72,3 %). À l'inverse, 25 % des jeunes provenant des quartiers sensibles étaient salariés avant leur contrat emploi jeune, contre 18 % pour l'ensemble de la population.

Parmi ces jeunes déjà salariés et résidant en quartier sensible, plus de 45 % étaient en CES, CEC ou CEV, contre 25 % pour l'ensemble des titulaires de contrats signés en 1999 et 2000. En particulier, de 6 % de l'ensemble des emplois jeunes précédemment salariés en CEV, on passe à 21 % pour les seuls habitants des quartiers sensibles.

Un niveau de formation inférieur à la moyenne

Les jeunes des quartiers sensibles, embauchés en 1999 ou 2000 ont, en moyenne, un niveau de formation initiale inférieur à l'ensemble des jeunes recrutés dans le cadre du programme « Nouveaux services - Emplois jeunes ». Ils sont 37,2 % à avoir un niveau de formation inférieur au baccalauréat, contre 23,8 % pour la totalité des emplois jeunes (hors Éducation nationale et Police nationale). Cet écart se retrouve pour les niveaux supérieurs au baccalauréat, qui ne concernent que 28,7 % des jeunes en ZUS alors, qu'au total, 43,1 % des emplois jeunes ont un niveau strictement supérieur au bac.

La proportion d'hommes parmi les jeunes des zones sensibles est un peu plus élevée (54,9 %) que pour l'ensemble des embauchés en contrats emplois jeunes (48,5 %). La moyenne d'âge des jeunes des quartiers sensibles est la même que pour la totalité des embauchés de la période, soit un peu plus de 24 ans.

Les jeunes des quartiers relevant de la politique de la ville sont plus souvent agents de sécurité ou médiateurs locaux

Certains emplois sont occupés relativement plus souvent par des jeunes en ZUS. Il s'agit des postes d'agent de sécurité (+9,4 points par rapport à la moyenne), d'agent d'accompagnement ou de sécurité dans les transports (+6,9), de médiateur local ou familial (+6,1), ou d'aide à la gestion associative. Ces emplois répondent souvent à une demande sociale particulière qui émane des quartiers en difficulté.

À l'inverse, les emplois d'assistants aux détenus ou à leur famille (-5 points), d'agents de valorisation et de promotion du patrimoine (-4,6), d'assistants aux personnes âgées (-3,4), ou d'agents d'entretien des espaces naturels (-3,1) sont moins occupés qu'en moyenne par les jeunes des quartiers sensibles.

Les domaines d'activité viennent plus ou moins recouper les catégories d'emploi. Certains dépassent très largement le taux moyen de recrutement de jeunes provenant de quartiers relevant de la politique de la ville, en particulier les activités liées au logement et à la vie de quartier (16,6 %), aux transports (14 %), à la sécurité (13,9 %) et à la justice (11,6 %). Parallèlement, les jeunes de ZUS sont sous-représentés dans les activités liées au tourisme (3,4 %) et à l'environnement (5 %).

(1) - Les données dont dispose la DARES concernent le lieu de résidence des jeunes au moment de l'embauche, et non le lieu d'exercice de l'activité ou celui de l'implantation de l'employeur. Elles prennent en compte l'ensemble des recrutements effectués au cours des années 1999 et 2000 (hors Éducation nationale et Police nationale) sans qu'il soit possible de disposer des données équivalentes pour les années précédentes.

(2) - La circulaire VIL/CAB du 15 mars 1999 (suite au comité interministériel des villes du 30 juin 1998), renforce le programme « Nouveaux services - Emplois jeunes » en faveur des quartiers de la politique de la ville. Elle rappelle que l'objectif est de 20 % des embauches de jeunes issus de ces quartiers.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr> PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 721,55 Francs / 110 Euros. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.